

Réf.	2022	015
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
08/04/2022	21/04/2022	19	11	17

L'an deux mille vingt-deux, le 15 avril à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle Georges Blanc de la Mairie de Fontenay-lès-Briis, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

**Mmes** ARTUS, DELANGUE, DUPONT, JALABERT, et MAINGONNAT

**MM.** BRUNEL, CIPRES, FRAPIER, GOBLET, RABY et SCHMIDT.

Absents ayant donné procuration à :

Mme DUVAL a donné pouvoir à M. BRUNEL

Mme JOAO a donné pouvoir à Mme ARTUS

Mme NORDBERG a donné pouvoir à Mme DELANGE

M. JACQUET a donné pouvoir à M. FRAPIER

Mme HENNOCQ a donné pouvoir à Mme DUPONT

Mme MARCADÉ a donné pouvoir à Mme MAINGONAT

Mme DELANGUE a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31.

**VU** le budget primitif 2021 adopté par délibération du Conseil municipal en date du 12 avril 2021.

**VU** la décision modificative N°1 approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 27 septembre 2021.

**VU** la décision modificative N°1 rectificative approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 18 novembre 2021.

**VU** la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2021 présenté par la responsable du Centre des Finances Publiques de Dourdan.

**VU** le compte administratif de l'exercice 2021 de la commune, présenté par Monsieur le Maire.

VU les écritures de l'ordonnateur faisant ressortir les masses suivantes :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	1 982 144,50 €	1 717 660,79 €	264 483,71 €	221 509,14 €	485 992,85 €
	Section d'investissement	623 810,73 €	397 320,00 €	226 490,73 €	138 252,28 €	364 743,01 €
<b>Budget TOTAL</b>		<b>2 605 955,23 €</b>	<b>2 114 980,79 €</b>	<b>490 974,44 €</b>	<b>359 761,42 €</b>	<b>850 735,86 €</b>
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	192 330,92 €	-192 330,92 €	0,00 €	-192 330,92 €
<b>Budget TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>192 330,92 €</b>	<b>-192 330,92 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-192 330,92 €</b>
<b>TOTAL (réalisations et RAR)</b>		<b>2 605 955,23 €</b>	<b>2 307 311,71 €</b>	<b>298 643,52 €</b>	<b>359 761,42 €</b>	<b>658 404,94 €</b>

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame DUPONT, Présidente de séance, Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par **14** voix pour, **3** voix contre (ARTUS, JOAO et RABY), 0 abstention

M. le Maire ayant quitté la salle, il n'a pas pu voter et signer pour M. LAVAUD qui lui avait donné son pouvoir.

**APPROUVE** le compte administratif de la commune pour l'exercice 2021 du budget principal.

**DONNE** quitus de sa gestion à Monsieur le Maire pour l'exercice 2021.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Le Maire,

Ferrry DEGIVRY.

Accusé de réception en préfecture  
091-219102431-20220415-2022\_075-BF  
Date de télétransmission : 20/04/2022  
Date de réception préfecture : 20/04/2022